

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2009

OBJET
de la Délibération

**MEDIATHEQUE-
ARCHIVES
DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

Date de convocation du Conseil Municipal

17 septembre 2009

Date d'affichage : 17 septembre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mmes PESSEL, PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, M. DERRIEN, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. BAUCHER à M. GIRALDON
M. BURBAN à M. PARMENTIER
M. LE BARON à Mme RAMEL-FLAGEUL
Mme LE DOARE à M. LE ROCH
Mme GUEGUAN à M. PERESSE

MEDIATHEQUE-ARCHIVES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapport de Christophe MARCHAND

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement lors de sa réunion du 13 décembre 2006 sur le principe de la construction d'un équipement regroupant une médiathèque et le service des archives sur le site accueillant actuellement la bibliothèque et le foyer du progrès agricole.

En séance du 7 novembre 2007, il a approuvé le projet, la composition du jury de concours et a autorisé le lancement de la consultation des concepteurs par voie de concours restreint. Le 18 décembre 2008, il a pris acte du résultat des négociations concluant à la désignation de l'équipe composée du Cabinet Opus 5 mandataire, Michel FORGUE IMPEDANCE, BATISERF, Louis CHOLET et BRINDEL BETH.

La mission pour les travaux détaillés au dossier de concours comprend les étapes suivantes : ESQ+ 5 (esquisse), APS (avant-projet sommaire), APD (avant-projet détaillé), Pro (études du projet), ACT (assistance à la passation des contrats de travaux), VISA (visa des études d'exécution), DET (direction de l'exécution des travaux), AOR (assistance aux opérations de réception et pendant le délai de garantie).

La phase esquisse plus s'est déroulée de février à mars 2009, elle a apporté après dialogue avec le comité de pilotage des changements sur la distribution des espaces tant internes qu'externes (modifications apportées sur des surfaces, réagencement des couloirs de circulation du service interne et des entrées public et personnel, aménagement du parking et des voies d'accès extérieures).

L'APS remis fin mai 2009 a été présenté lors de la séance du conseil municipal du 1er juillet 2009 par les architectes du Cabinet Opus 5. Les solutions techniques développées à ce stade ont évolué vers davantage de simplicité pour une meilleure fiabilité à terme (abandon des volets roulants et de la mezzanine suspendue), par ailleurs, il a été demandé aux architectes de renoncer à leur proposition de bassin au profit d'un jardin paysager.

Sur les travées en bois extérieures, et afin d'en assurer la pérennité et l'aspect esthétique, le cabinet Opus 5 a proposé, après recherches approfondies, des parements bois démontables sur une structure totalement protégée au dessous. Le traitement des parements par une lasure de haute qualité serait assorti d'une garantie de haute durabilité et périodicité d'entretien à la 5^{ème} et 9^{ème} année engageant l'entreprise titulaire du marché et à sa charge.

Au vu de l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet d'ingénierie Louis Choulet sur le bilan énergétique du bâtiment médiathèque-archives, l'option retenant un espace tampon sur les pignons est / ouest, un double vitrage sur la façade sud et l'utilisation d'une pompe à chaleur paraît la plus adaptée, elle permet de supprimer les volets roulants envisagés dans l'APS sur la façade sud. Elle est performante en terme d'économies d'énergie puisqu'elle garantit un gain de 36% sur la consommation de référence RT 2005. Dépassant le niveau d'exigence pour obtenir le label THPE (-20%), elle répond d'ores et déjà aux critères édictés pour la RT 2010 et s'inscrit dans les perspectives de la RT 2020.

Aux coûts engendrés par l'option des espaces tampons et d'une pompe à chaleur s'ajoutent également une dalle spéciale pour la salle de conservation des archives permettant une surcharge compatible avec un système compactus (1300kg/m² au lieu de 900kg/m²), des stores servant de protection solaire entre les deux parois vitrées pour la préservation du rayonnement sur les façades ouest et est.

Le montant des travaux en phase pré-APD est chiffré à 4 852 955 euros HT, sans l'enveloppe mobilier évaluée à 180 000 euros HT et pouvant bénéficier de subventions spécifiques.

Ce montant de travaux peut être subventionné de la façon suivante :

- Conseil général : 152 000 euros
(10% des travaux plafonnés à 1 520 000 euros HT)
- Contrat de Pays (Conseil régional) : 714 000 euros
- DRAC (DGD médiathèque) : 1 131 091,70 euros
(35% maximum des travaux de gros œuvre et de second œuvre et divers honoraires pour un prix plafond évalué à 1581 euros HT du m² et une surface médiathèque évaluée à 2044,08 m² SHON hors aménagements extérieurs et archives, un pourcentage de 72% étant appliqué aux espaces communs aux deux services)

Nous vous proposons :

- d'accepter le montant des travaux
- d'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général, du Conseil Régional au titre du contrat de pays, de la DRAC et de tout autre organisme financeur

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES PAR 27 VOIX « POUR » et 6 VOIX « CONTRE » de Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGAN
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 24 septembre 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**